



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAMBRUISSE
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14-04-2018

Date de convocation : 05 avril 2018
Séance ouverte à 16 h 05

Présents : Mme PAUL Danielle, MM. BELLON Patrick, DAUMAS Alain, MARTORANO Robert, RAYBAUD Francis, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : CHAILAN Philippe (Pouvoir à M. BELLON Patrick).

M. RAYBAUD Francis est secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rend compte de la démission de Monsieur DAUBA Willy de ses fonctions de conseiller municipal et d'adjoint au Maire. Celle-ci a été acceptée par Monsieur le Préfet à compter du 27 mars 2018.

En préambule :

- Modification de l'ordre du jour : une proposition à rajouter :
Présentation des missions de la Gendarmerie auprès de la population.

1- Présentation des missions de la Gendarmerie auprès de la population :

Le Gendarme CLAIR du groupement de Gendarmerie de SAINT-ANDRE les ALPES est invité à présenter deux missions auprès de la population dans le cadre des services de proximité :

- En collaboration avec la Commune, opération de « tranquillité sénior » pour les personnes seules, âgées ou dépendantes.
- Sur demande des intéressés, surveillance « temps de vacances » pour prévention des vols ou cambriolages.

Le Conseil accueille très favorablement ces interventions en milieu rural.

2- Approbation du Compte-rendu de la séance du 10 mars 2018 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 mars 2018, dont chaque conseiller a été destinataire et qui a été affiché et publié sur le site internet de la Commune.

3 Vote du budget général 2018 Commune :

Monsieur le Maire expose le projet de budget général qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses et recettes pour un montant de 387 034,41 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses et recettes pour un montant de 247 749,61 €

Les programmes retenus sont les suivants :

- Travaux de voirie : traversées d'eau sur chemins communaux et signalisation.

- Eglise : Première tranche de travaux.

- **Délibération à l'unanimité (6 voix dont un pouvoir).**

4- Vote du budget annexe du Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Monsieur le Maire expose le projet de budget du service qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes pour un montant de 101 847.69 €

- Section d'investissement :

Dépenses et recettes pour un montant de 13 357.82 €

Délibération à l'unanimité (6 voix dont un pouvoir).

5- Lettre au sénateur sur le projet de loi eau et assainissement.

M le Maire expose le projet de Loi n° 536 tendant à confier la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes dans les années à venir. Le Conseil réaffirme son opposition à ce projet qu'il estime de nature à priver la Commune de la maîtrise de la gestion des réseaux.

6- Travaux :

Divers travaux sont programmés et ont été prévus au budget :

- ✓ Réfection des peintures des volets de la salle communale et du bâtiment Mairie. Des devis d'entreprises ont été demandés.
- ✓ Réfection de deux buses de passage d'eau sur le chemin communal n°4.
- ✓ Prise d'un arrêté d'alignement au carrefour de la RD 669 de Rivière et du Chemin d'exploitation du Pradon.
- ✓ Réfection du sol du Four Communal.

7- Divers :

7-1 : Poursuite de pose des compteurs d'eau dans les bergeries :

M. le Maire rappelle qu'il est important de pouvoir justifier la consommation générale d'eau potable afin de ne pas être pénalisé par l'agence de l'eau. En conséquence, les bergeries qui ne sont pas équipées d'un compteur doivent le faire.

7-2 : Conteneurs à déchets ménagers :

Il est rappelé que les conteneurs à déchets ménagers ne sont pas des remorques destinées à être tractées dans le village. Ils ne sont pas conçus pour contenir des encombrants ni des gravats qui doivent être acheminés à la déchèterie.

7-3 : Ménage de la salle de la Mairie :

Pour répondre à une demande de la Mairie, les services de l'A.D.M.R. de SAINT-ANDRE les ALPES ont fait une proposition d'intervention pour le ménage de la salle de la Mairie qui est de 21.50 € de l'heure. La décision est mise à l'étude, la collectivité recherchant une solution moins onéreuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire :



R. MARTORANO